

**OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE D'AMENAGEMENT**

délivrée par le Maire au nom de la Commune

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 01/06/2026		N° DP 34116 26 00045
Affichée le 05/06/2026		
Par	NATERA IMMOBILIER 50021028100035	<b>URBANISME</b> <b>AFFICHAGE EFFECTUE</b> <b>DU 26/06/2026</b> <b>AU 26/08/2026</b> <b>NON OPPOSITION</b> <b>GRABELS, LE</b> <b>LE MAIRE,</b>
Demeurant à	2 Route de Montpellier 34790 GRABELS	
Représenté par	FREDERIC NATERA	
Pour	Division pour deux lots à bâtir	
Sur un terrain sis	48 Rue des Garriguettes GRABELS	
Parcelle(s)	AW0538 AW0540	

**Le Maire,**

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le plan local d'urbanisme intercommunal-climat de Montpellier Méditerranée Métropole, approuvé par délibération du conseil de métropole en date du 16 juillet 2025 ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants et R.421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** le porter à connaissance de la carte départementale d'aléas incendie de forêt, approuvé le 17/12/2021 ;
- Vu** l'avis de la Direction Déléguée des Cycles de l'Eau Service Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) en date du 08/06/2026 ;
- Vu** l'avis du service Direction Services aux Territoires de Montpellier Méditerranée Métropole/Pôle Piémonts et Garrigues en date du 08/06/2026 ;
- Vu** le courriel du cabinet de géomètre « *Géomètre Bbass – Géomètre Expert* » en date du 11/06/2026 ;

**Considérant** que le terrain d'assiette du projet se situe en zone UC4-3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal-climat (PLUi-c) de Montpellier Méditerranée Métropole ;

**Considérant que** le projet consiste en la division d'un foncier pour la création de deux lots à bâtir ;

**Considérant que** par courriel du 11/06/2026 le cabinet de géomètre *Géomètre Bbass – Géomètre Expert* a porté à la connaissance de la commune que plusieurs plans joints au dossier n° DP 34116 26 00045, marqués du logo et du cartouche dudit cabinet, ont été utilisés sans son accord et alors que lesdits plans n'avaient pas pour vocation d'être utilisés par une tierce personne dans le cadre du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme ;

**Considérant** que ce signalement entache la sincérité des pièces versées au dossier en accréditant le caractère intentionnel d'une manœuvre visant à tromper l'administration ;

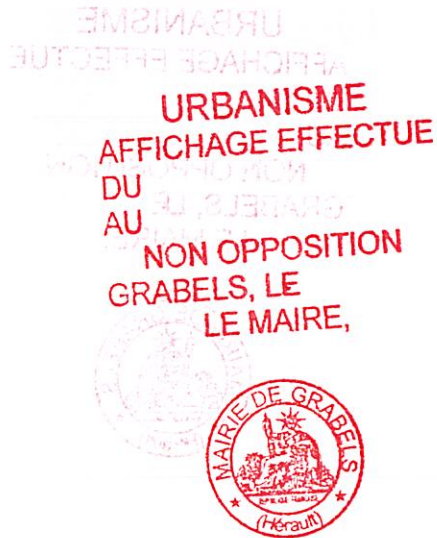
**Considérant** que le pétitionnaire ne pouvait pas ignorer ne pas disposer de tous les droits requis pour déposer le dossier lié à la présente déclaration ; qu'en procédant néanmoins à ce dépôt sa demande se trouve entachée de fraude ;

**Considérant** que si l'administration a connaissance, au moment où elle statue, d'informations permettant d'établir le caractère frauduleux d'une demande d'autorisation d'urbanisme, il lui revient de s'opposer à cette demande et de la refuser

**Considérant qu'il convient** par ces motifs de s'opposer à la demande ;

**ARRETE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Il est fait **opposition** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.



GRABELS, le **24 JUIN 2026**

Le Maire  
Pascal HEYMES

A handwritten signature in blue ink, followed by a blue circular seal of the Mayor of Grabels (Hérault) featuring a coat of arms with a sun and a figure, surrounded by the text "MAIRIE DE GRABELS (Hérault)".

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)